



Bruxelles, le 29.3.2017
COM(2017) 153 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

proposition de décision du Conseil

**relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne,
au sein du Comité mixte de l'EEE, au sujet d'une modification du protocole 3 de
l'accord EEE concernant les produits visés à l'article 8, paragraphe 3, point b), de
l'accord**

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

N° [...]

du [...]

portant modification du protocole 3 de l'accord EEE,

concernant les produits visés à l'article 8, paragraphe 3, point b), de l'accord

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (l'«accord EEE»), et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

- (1) Le protocole 3 de l'accord EEE définit le régime des échanges applicable à certains produits agricoles et produits agricoles transformés entre les parties contractantes.
- (2) L'article 2, paragraphe 2, du protocole 3 de l'accord EEE, indique que les droits de douane prévus aux annexes du tableau I du protocole 3 peuvent être adaptés par le Comité mixte de l'EEE en fonction des concessions mutuelles. L'Islande et l'Union européenne sont convenues de supprimer les tarifs douaniers de certains produits répertoriés dans le protocole 3 de l'accord EEE. Ces concessions ne s'appliqueront qu'aux produits originaires de l'Union européenne et de l'Islande, respectivement, au sens de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes.
- (3) Il convient dès lors de modifier le protocole 3 de l'accord EEE en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le protocole 3 de l'accord EEE est modifié comme suit:

1. À l'article 2, l'alinéa suivant est ajouté à la fin du paragraphe 1:
«Les produits énumérés dans le tableau I originaires d'Islande ou de l'Union européenne au sens des dispositions de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes, font l'objet des droits de douane prévus, respectivement, au point 4 *bis* de l'annexe I du tableau I et au point 1 *bis* de l'annexe II du tableau I.»
2. L'annexe I du tableau I est modifiée comme indiqué à l'annexe I de la présente décision.
3. L'annexe II au tableau I est modifiée comme indiqué à l'annexe II de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le [...], sous réserve que l'ensemble des notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE, aient été faites*, ou le jour de l'entrée

en vigueur de l'accord, sous forme d'un échange de lettres entre l'Union européenne et l'Islande au sujet des préférences commerciales supplémentaires en matière de produits agricoles¹, si celle-ci intervient plus tard.

Article 3

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le [...].

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président

[...]

Les secrétaires

du Comité mixte de l'EEE

[...]

¹ JO x xxx du xx.xx.xx, p. xx.

* [Pas d'obligations constitutionnelles signalées.] [Obligations constitutionnelles signalées.]

ANNEXE I

L'annexe I du tableau I du protocole 3 de l'accord est modifiée comme suit:

(1) le point suivant est ajouté après le point paragraphe 4:

«4 *bis*) Les droits de douane applicables aux produits originaires d'Islande énumérés ci-après sont de zéro.

Codes NC	Remarques
0710 40 00	
0711 90 30	
ex 1302 20 10	contenant en poids 5 % ou plus de sucre ajouté
ex 1302 20 90	contenant en poids 5 % ou plus de sucre ajouté
1517 10 10	
1517 90 10	
1704 10 10	
1704 10 90	
1704 90 10	
1704 90 30	
1704 90 51	
1704 90 55	
1704 90 61	
1704 90 65	
1704 90 71	
1704 90 75	
1704 90 81	
1704 90 99	
1806 10 15	
1806 10 20	
1806 10 30	
1806 10 90	
1806 20 10	
1806 20 30	
1806 20 50	
1806 20 70	
1806 20 80	
1806 20 95	
1806 31 00	
1806 32 10	
1806 32 90	
1806 90 11	
1806 90 19	
1806 90 31	
1806 90 39	
1806 90 50	
1806 90 60	
1806 90 70	
1806 90 90	

Codes NC	Remarques
1901 10 00	
1901 20 00	
1901 90 11	
1901 90 19	
1901 90 99	
1902 11 00	
1902 19 10	
1902 19 90	
1902 20 10	
1902 20 91	
1902 20 99	
1902 30 10	
1902 30 90	
1902 40 10	
1902 40 90	
1903 00 00	
1904 10 10	
1904 10 30	
1904 10 90	
1904 20 10	
1904 20 91	
1904 20 95	
1904 20 99	
1904 30 00	
1904 90 10	
1904 90 80	
1905 10 00	
1905 20 10	
1905 20 30	
1905 20 90	
1905 31 11	
1905 31 19	
1905 31 30	
1905 31 91	
1905 31 99	
1905 32 05	
1905 32 11	
1905 32 19	
1905 32 91	
1905 32 99	

Codes NC	Remarques
1905 40 10	
1905 40 90	
1905 90 10	
1905 90 20	
1905 90 30	
1905 90 45	
1905 90 55	
1905 90 60	
1905 90 90	
2001 90 30	
2001 90 40	
2004 10 91	
2004 90 10	
2005 20 10	
2005 80 00	
ex 2006 00 38	Maïs doux (<i>Zea Mays</i> var. <i>saccharata</i>)
ex 2006 00 99	Maïs doux (<i>Zea Mays</i> var. <i>saccharata</i>)
2007 10 10	
2007 10 91	
2007 10 99	
2007 91 10	
2007 91 30	
2007 91 90	
2007 99 10	
2007 99 20	
2007 99 31	
2007 99 33	
2007 99 35	
2007 99 39	
2007 99 50	
2007 99 93	
2007 99 97	
ex 2008 11 91	grillées
2008 99 85	
2008 99 91	
ex 2101 12 92	contenant en poids 1,5 % ou plus de matières grasses provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines lactiques, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon

Codes NC	Remarques
ex 2101 12 98	contenant en poids 1,5 % ou plus de matières grasses provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines lactiques, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon
ex 2101 20 92	contenant en poids 1,5 % ou plus de matières grasses provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines lactiques, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon
ex 2101 20 98	contenant en poids 1,5 % ou plus de matières grasses provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines lactiques, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon
2101 30 19	
2101 30 99	
2102 10 31	
2102 10 39	
2102 20 11	
2102 20 19	
2103 20 00	
2103 90 90	
2104 10 00	
2106 10 20	
2106 10 80	
2106 90 20	
2106 90 92	
2202 10 00	
2202 90 10	
2202 90 91	
2202 90 95	
2202 90 99	
2205 10 10	
2205 10 90	
2205 90 10	
2205 90 90	
2207 20 00	
2208 90 91	
2208 90 99	
2209 00 11	
2209 00 19	
2209 00 91	

Codes NC	Remarques
2209 00 99	
2402 10 00	
2402 20 90	
2402 90 00	
2403 11 00	
2403 19 10	
2403 19 90	
2403 91 00	
2403 99 10	
2905 43 00	
2905 44 11	
2905 44 19	
2905 44 91	
2905 44 99	
3302 10 10	
3302 10 21	
3302 10 29	
3501 10 50	
3501 10 90	
3501 90 10	
3501 90 90	
3505 10 10	
3505 10 50	
3505 10 90	
3505 20 10	
3505 20 30	
3505 20 50	
3505 20 90	
3809 10 10	
3809 10 30	
3809 10 50	
3809 10 90	
3824 60 11	
3824 60 19	
3824 60 91	
3824 60 99	

(2) Le point 8 est remplacé par le texte suivant:

«8) Les codes tarifaires repris dans la présente annexe correspondent aux codes applicables dans l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2004. Toutefois, les codes tarifaires fixés au point 4 *bis* correspondent aux codes applicables dans l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2015. Les modifications susceptibles d'être apportées à la nomenclature tarifaire n'auront aucune incidence sur les termes de la présente annexe.»

ANNEXE II

L'annexe II du tableau I du protocole 3 de l'accord est modifiée comme suit:

(1) le point suivant est ajouté après le point paragraphe 1:

«1 bis) Les droits de douane applicables aux produits originaires de l'Union européenne énumérés ci-après sont de zéro.

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
0501.0000	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux
0502	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces soies ou poils
0502.1000	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies
0502.9000	- autres
0505	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudre et déchets de plumes ou de parties de plumes:
	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet:
0505.1001	- - Plumes
0505.1002	- - Duvet d'eider nettoyé
0505.1003	- - Autre duvet
0505.1009	- - autres
0505.9000	- autres
0507	Ivoire, écaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés mais non découpés en forme; poudres et déchets de ces matières:
	- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire:
0507.1001	- - Dents de baleine
0507.1009	- - autres
	- autres
0507.9001	- - Os de baleine
0507.9002	- - Griffes d'oiseau
0507.9003	- - Cornes de mouton
0507.9004	- - Cornes de bovin
0507.9009	- - autres
0508.0000	Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets
0510.0000	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire
ex 0710	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés:
0710.4000	- Maïs doux

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
<p>ex 0711</p> <p>0711.9002</p>	<p>Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état:</p> <p>- autres légumes; mélanges de légumes:</p> <p>- - Maïs doux</p>
<p>ex 1302</p> <p>1302.1901</p> <p>1302.1909</p> <p>1302.2001</p>	<p>Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés:</p> <p>- Sucs et extraits végétaux:</p> <p>- - autres:</p> <p>- - - Pour préparations alimentaires</p> <p>- - - autres</p> <p>- Matières pectiques, pectinates et pectates:</p> <p>- - contenant en poids 5 % ou plus de sucre ajouté</p>
<p>1401</p> <p>1401.1000</p> <p>1401.2000</p> <p>1401.9000</p>	<p>Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul, par exemple)</p> <p>- Bambous</p> <p>- Rotins</p> <p>- autres</p>
<p>1404</p> <p>1404.2000</p> <p>1404.9001</p> <p>1404.9009</p>	<p>Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:</p> <p>- Linters de coton</p> <p>- autres:</p> <p>- - Têtes de chardon</p> <p>- - autres</p>
<p>ex 1517</p> <p>1517.1001</p> <p>1517.9002</p> <p>1517.9005</p>	<p>Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 1516:</p> <p>- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide:</p> <p>- - d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %</p> <p>- autres:</p> <p>- - d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %</p> <p>- - Mélanges alimentaires de graisses et d'huiles animales ou végétales utilisés comme préparations pour le démoulage</p>
<p>ex 1702</p> <p>1702.5000</p> <p>1702.9004</p>	<p>Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés:</p> <p>- Fructose chimiquement pur</p> <p>- autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose</p> <p>- - Maltose chimiquement pur</p>
<p>1704</p> <p>1704.1000</p>	<p>Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc):</p> <p>- Gommages à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre</p>

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
	- autres:
1704.9001	-- Pâte de poudre d'amandes additionnée de sucre, et pâte à base de noyaux (persipan) (succédané de pâte de poudre d'amandes), par unités de 5 kg ou plus
1704.9002	-- Pâte de poudre d'amandes additionnée de sucre, et pâte à base de noyaux (persipan) (succédané de pâte de poudre d'amandes), par unités de moins de 5 kg
1704.9003	-- Sucre moulé décoratif
1704.9004	-- Réglisse, préparations à base de sucre et de réglisse
1704.9005	-- Bonbons à base de sucre, pastilles additionnées d'édulcorants (bonbons), n.c.a.
1704.9006	-- Caramels
1704.9007	-- Préparations à base de gomme arabique
1704.9008	-- Sucrieries sans gluten ni protéines spécialement confectionnées pour les personnes souffrant d'allergies et de troubles du métabolisme
1704.9009	-- autres
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao:
	- Poudre de cacao avec addition de sucre ou d'autres édulcorants:
1806.1001	-- Pour la fabrication de boissons
1806.1009	-- autres
	- autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg:
1806.2010	-- Pâte de nougat présentée en blocs de 5 kg ou plus
1806.2020	-- Poudre pour desserts
	-- Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du n° 1901, contenant, en poids, 30 % ou plus de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé en poudre, même avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, mais non mélangé à d'autres substances:
1806.2031	-- - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
1806.2039	-- - autres
	-- Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du n° 1901, contenant, en poids, moins de 30 % de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé en poudre, même avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, mais non mélangé à d'autres substances:
1806.2041	-- - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
1806.2049	-- - autres
	-- autres:
1806.2050	-- - autres préparations, à l'exclusion des produits du n° 1901, contenant, en poids, 30 % ou plus de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé en poudre
1806.2060	-- - autres préparations, à l'exclusion des produits du n° 1901, contenant, en poids, moins de 30 % de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé en poudre
1806.2090	-- - autres
	- autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons
	-- fourrés:
1806.3101	-- - Chocolats fourrés présentés en tablettes, barres ou bâtons
1806.3109	-- - autres
	-- non fourrés:
1806.3201	-- - Chocolat exclusivement composé de pâte de cacao, de sucre, et dont la teneur en beurre de cacao n'excède pas 30 %, présenté en barres ou bâtons

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
1806.3202	- - - Chocolat contenant de la pâte de cacao, du sucre, du beurre de cacao et du lait en poudre, présenté en barres ou en bâtons
1806.3203	- - - Succédanés de chocolat présentés en barres ou en bâtons
1806.3209	- - - autres - autres: - - Substances pour la fabrication de boissons:
1806.9011	- - - Substances préparées pour boissons, à base des produits des n ^{os} 0401 à 0404, contenant 5 % ou plus en poids de poudre de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.a.c., sucre ou autres édulcorants, en plus d'autres ingrédients secondaires et d'arômes
1806.9012	- - - Substances préparées pour boissons, contenant du cacao, des protéines et/ou d'autres éléments nutritifs, ainsi que des vitamines, des minéraux, des fibres végétales, des acides gras polyinsaturés ou des arômes
1806.9019	- - - autres - - autres:
1806.9021	- - - Poudre pour desserts; puddings et soupes
1806.9022	- - - Aliments spécialement élaborés pour les nourrissons et pour les usages diététiques
1806.9023	- - - Œufs de Pâques
1806.9024	- - - Sauces pour glaces et crèmes glacées
1806.9025	- - - enrobés ou recouverts, tels que les raisins secs, les fruits à coques, les céréales «soufflées», la réglisse, les caramels et les gelées
1806.9026	- - - Crèmes au chocolat
1806.9027	- - - Céréales pour petit déjeuner - - - Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du n° 1901, contenant, en poids, 30 % ou plus de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé en poudre, même avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, mais non mélangé à d'autres substances:
1806.9041	- - - - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
1806.9049	- - - - autres - - - Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du n° 1901, contenant, en poids, moins de 30 % de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé en poudre, même avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, mais non mélangé à d'autres substances:
1806.9051	- - - - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
1806.9059	- - - - autres - - - autres:
1806.9091	- - - - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
1806.9099	- - - - autres
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de poudre de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n^{os} 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant une proportion de moins de 5 % en poids de poudre de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs:
1901.1000	- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail - Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905:

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
	- - contenant un total de 3 % ou plus de lait frais en poudre, de lait écrémé en poudre, d'œufs, de matières grasses provenant du lait (comme le beurre), de fromage ou de viande:
1901.2011	- - - Pour la préparation de pain croustillant dit «Hrökkbrauð» du n° 1905.1000
1901.2012	- - - Pour la préparation de pain d'épices et produits similaires du n° 1905.2000
1901.2051	- - - Pour la préparation de biscuits additionnés d'édulcorants du n° 1905.3110, y compris de petits gâteaux
1901.2052	- - - Pour la préparation de biscuits additionnés d'édulcorants du n° 1905.3120, y compris de petits gâteaux
1901.2053	- - - Pour la préparation de biscuits secs aux épices dits «Piparkökur» du n° 1905.3131
1901.2054	- - - Pour la préparation de gaufres et gaufrettes des n° 1905.3201 et 1905.3209 additionnées de sucre ou d'autres édulcorants
1901.2055	- - - Pour la préparation de gaufres et gaufrettes des n° 1905.3201 et 1905.3209 sans addition de sucre ni d'autres édulcorants
1901.2056	- - - Pour la préparation de biscottes, de pain grillé et produits similaires grillés du n° 1905.4000
1901.2057	- - - Pour la préparation de pain du n° 1905.9011 fourré essentiellement avec de beurre ou d'autres produits laitiers
1901.2058	- - - Pour la préparation de pain du n° 1905.9019
1901.2059	- - - Pour la préparation de biscuits nature des n° 1905.9021 et 1905.9029
1901.2061	- - - Pour la préparation de biscuits salés du n° 1905.9030
1901.2062	- - - Pour la préparation de gâteaux et de pâtisseries des n° 1905.9041 et 1905.9049 additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
1901.2063	- - - Pour la préparation de gâteaux et pâtisseries des n° 1905.9041 et 1905.9049 sans addition de sucre ni d'autres édulcorants
1901.2064	- - - Mélanges et pâtes, contenant de la viande, pour la préparation de tartes, y compris de pizzas, du n° 1905.9051
1901.2065	- - - Mélanges et pâtes, contenant des ingrédients autres que de la viande, pour la préparation de tartes, y compris de pizzas, du n° 1905.9059
1901.2066	- - - Pour la préparation de snacks, tels que ceux en forme de pétale, de torsade, d'anneau, de cône ou de bâtonnet, et produits similaires
1901.2067	- - - Pour la préparation de produits du n° 1905.9091
1901.2068	- - - Pour la préparation de produits du n° 1905.9099 - - autres:
1901.2071	- - - Pour la préparation de pain croustillant dit «Hrökkbrauð» du n° 1905.1000
1901.2072	- - - Pour la préparation de pain d'épices et produits similaires du n° 1905.2000
1901.2073	- - - Pour la préparation de biscuits additionnés d'édulcorants du n° 1905.3110, y compris de petits gâteaux
1901.2074	- - - Pour la préparation de biscuits additionnés d'édulcorants du n° 1905.3120, y compris de petits gâteaux
1901.2075	- - - Pour la préparation de biscuits secs aux épices dits «Piparkökur» du n° 1905.3131
1901.2076	- - - Pour la préparation de gaufres et gaufrettes des n° 1905.3201 et 1905.3209
1901.2077	- - - Pour la préparation de biscottes, de pain grillé et de produits similaires grillés du n° 1905.4000
1901.2078	- - - Pour la préparation de pain du n° 1905.9011 fourré essentiellement avec du beurre ou d'autres produits laitiers
1901.2079	- - - Pour la préparation de pain du n° 1905.9019

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
1901.2081	- - - Pour la préparation de biscuits nature des n° 1905.9021 et 1905.9029
1901.2082	- - - Pour la préparation de biscuits salés du n° 1905.9030
1901.2083	- - - Pour la préparation de gâteaux et de pâtisseries du n° 1905.9041
1901.2084	- - - Pour la préparation de gâteaux et de pâtisseries du n° 1905.9049
1901.2085	- - - Mélanges et pâtes, contenant de la viande, pour la préparation de tartes, y compris de pizzas, du n° 1905.9051
1901.2086	- - - Mélanges et pâtes, contenant des ingrédients autres que de la viande, pour la préparation de tartes, y compris de pizzas, du n° 1905.9059
1901.2087	- - - Pour la préparation de snacks, tels que ceux en forme de pétale, de torsade, d'anneau, de cône ou de bâtonnet, et produits similaires
1901.2088	- - - Pour la préparation de produits du n° 1905.9091 additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
1901.2089	- - - Pour la préparation de produits du n° 1905.9099
	- autres:
	- - Substances pour la fabrication de boissons:
1901.9021	- - - Substances préparées pour boissons, à base de produits des n° 0401 à 0404, sans cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.a.c., avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en plus d'autres ingrédients secondaires et d'arômes
1901.9029	- - - autres substances préparées pour boissons, à base de produits des n° 0401 à 0404, sans cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.a.c.
1901.9031	- - - autres substances pour boissons additionnées de sucre ou d'autres édulcorants
1901.9039	- - - autres substances pour boissons
1901.9091	- - - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
1901.9099	- - - autres
ex 1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé:
	- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées:
1902.1100	- - contenant des œufs
1902.1900	- - autres
	Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées):
	- - farcies avec des préparations de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques:
1902.2011	- - - dans une proportion excédant 20 % en poids
1902.2019	- - - autres
	- - farcies avec des préparations de saucisse, de viande, d'abats, de sang, ou de mélanges de ces produits:
1902.2022	- - - contenant de 3 % à 20 % inclus en poids de saucisse, de viande, d'abats, de sang, ou de mélanges de ces produits
1902.2029	- - - autres
	- - farcies de fromage:
1902.2031	- - - d'une teneur en poids de fromage supérieure à 3 %

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
1902.2039	- - - autres
	- - farcies de viande et de fromage:
1902.2041	- - - d'une teneur en poids de viande et de fromage supérieure à 20 %
1902.2042	- - - contenant un total de 3 % à 20 % inclus en poids de viande et de fromage
1902.2049	- - - autres
1902.2050	- - autres
	- Autres pâtes alimentaires:
1902.3010	- - avec du poisson, des crustacés, des mollusques et d'autres invertébrés aquatiques
	- - avec de la saucisse, de la viande, des abats, du sang ou des mélanges de ces produits:
1902.3021	- - - dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
1902.3029	- - - autres
	- - avec du fromage:
1902.3031	- - - dans une proportion excédant 3 % en poids
1902.3039	- - - autres
	- - avec de la viande et du fromage:
1902.3041	- - - dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids, totale
1902.3049	- - - autres
1902.3050	- - autres
	- Couscous:
1902.4010	- - avec du poisson, des crustacés, des mollusques et d'autres invertébrés aquatiques
	- - avec de la saucisse, de la viande, des abats, du sang ou des mélanges de ces produits:
1902.4021	- - - dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
1902.4029	- - - autres
1902.4030	- - autres
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires:
1903.0001	- en emballages de détail n'excédant pas 5 kg
1903.0009	- autres
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (corn flakes, par exemple); céréales autres que le maïs, en grains, précuites ou autrement préparées:
	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage:
1904.1001	- - Snacks, tels que ceux en forme de pétale, de torsade, d'anneau, de cône ou de bâtonnet, et produits similaires
1904.1003	- - Céréales pour petit-déjeuner additionnées de plus de 10 % de sucre
1904.1004	- - autres céréales pour petit-déjeuner
1904.1009	- - autres
	- Aliments préparés obtenus à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées:
1904.2001	- - à base de céréales soufflées ou grillées ou de produits céréaliers
1904.2009	- - autres
	- Bulgur de blé:

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
1904.3001	- - contenant de la viande dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
1904.3009	- - autres - autres:
1904.9001	- - contenant de la viande dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
1904.9009	- - contenant de la viande dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires:
1905.1000	- Pain croustillant dit «Hrökkbrauð»
1905.2000	- Pain d'épices et produits similaires - Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes: - - Biscuits additionnés d'édulcorants:
1905.3110	- - - enrobés ou recouverts de chocolat ou de fondants contenant du cacao
1905.3120	- - - sans gluten ni protéines, spécialement élaborés pour les cas de troubles allergiques ou métaboliques - - - autres:
1905.3131	- - - - Gâteaux secs aux épices dits «Piparkökur»
1905.3132	- - - - Biscuits et petits gâteaux additionnés d'édulcorants, d'une teneur en sucre de moins de 20 %
1905.3139	- - - - autres biscuits et petits gâteaux additionnés d'édulcorants - - Gaufres et gaufrettes:
1905.3201	- - - enrobées ou recouvertes de chocolat ou de fondants contenant du cacao
1905.3209	- - - autres
1905.4000	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés - autres: - - Pain:
1905.9011	- - - fourré essentiellement avec du beurre ou d'autres produits laitiers (beurre à l'ail, par exemple)
1905.9019	- - - autres - - Biscuits nature:
1905.9021	- - - sans gluten ni protéines, spécialement confectionnées pour les personnes souffrant d'allergies et de troubles du métabolisme
1905.9029	- - - autres
1905.9030	- - Biscuits salés - - Gâteaux et pâtisseries:
1905.9041	- - - sans gluten ni protéines, spécialement confectionnées pour les personnes souffrant d'allergies et de troubles du métabolisme
1905.9049	- - - autres - - Tartes, y compris les pizzas:
1905.9051	- - - contenant de la viande
1905.9059	- - - autres
1905.9060	- - Snacks, tels que ceux en forme de pétale, de torsade, d'anneau, de cône ou de bâtonnet, et produits similaires

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
1905.9091	- - autres
1905.9099	- - - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
	- - - autres
ex 2001	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique:
	- autres:
2001.9001	- - Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)
2001.9002	- - Ignames, patates douces et parties comestibles similaires de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule égale ou supérieure à 5 %
ex 2001.9009	- - autres, contenant des cœurs de palmiers
ex 2004	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés:
	- Pommes de terre:
2004.1001	- - Farines, semoules ou flocons
	- autres légumes et mélanges de légumes:
2004.9001	- - Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)
ex 2005	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés:
	- Pommes de terre:
2005.2001	- - Farines, semoules ou flocons
2005.8000	- Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)
ex 2006	Fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)
	- Légumes congelés:
2006.0011	- - Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)
	- autres légumes:
2006.0021	- - Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)
2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:
2007.1000	- Préparations homogénéisées
	- autres:
2007.9100	- - Agrumes
2007.9900	- - autres
ex 2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs:
	- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux:
	- - Arachides:
2008.1101	- - - Beurre d'arachide
ex 2008.1109	- - - autres, grillées
	- autres, y compris les mélanges, autres que ceux du n° 2008.19:
2008.9100	- - Cœurs de palmiers
	- - autres:

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2008.9902	- - - Maïs, à l'exclusion du maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)
ex 2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés:
	- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café:
	- - Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café:
2101.1201	- - - contenant en poids 1,5 % ou plus de matières grasses provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines laitières, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon
	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences et concentrés ou à base de thé ou de maté
2101.2001	- - contenant en poids 1,5 % ou plus de matières grasses provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines laitières, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon
	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés
2101.3001	- - Autres succédanés du café torréfié, à l'exclusion de la chicorée torréfiée; extraits, essences et concentrés d'autres succédanés du café torréfié, à l'exclusion de la chicorée torréfiée
2102	Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 3002); poudres à lever préparées:
	- Levures vivantes:
2102.1001	- - autres que celles utilisées pour lever le pain, à l'exclusion des levures pour aliments destinés aux animaux
2102.1009	- - autres
	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts:
2102.2001	- - Levures mortes
2102.2002	- - Algues monocellulaires mortes
2102.2003	- - Pour les aliments destinés aux animaux
2102.2009	- - autres
	- Poudres à lever préparées:
2102.3001	- - en emballages de détail n'excédant pas 5 kg
2102.3009	- - autres
ex 2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée
2103.2000	- «Tomato ketchup» et autres sauces tomate
	- Farine de moutarde et moutarde préparée:
2103.3001	- - Moutarde préparée d'une teneur en sucre additionné égale ou supérieure à 5 % en poids
	- autres:
2103.9010	- - Préparations de sauces aux légumes à base de farines, de semoules, d'amidons, de fécules ou d'extraits de malt
2103.9020	- - Mayonnaise
2103.9030	- - Sauces à l'huile n.c.a. (rémoulade, par exemple)
	- - contenant de la viande:
2103.9051	- - - dans une proportion excédant 20 % en poids

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2103.9052	- - - dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
2103.9059	- - - autres
	- - autres:
2103.9091	- - - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
2103.9099	- - - autres
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées:
	- Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés:
2104.1001	- - Préparations de soupes ou potages aux légumes à base de farines, de semoules, d'amidon, de fécules ou d'extraits de malt
2104.1002	- - autres soupes, potages en poudre en emballages de 5 kg ou plus
2104.1003	- - Soupes de poisson en conserve
	- - autres soupes ou potages:
2104.1011	- - - contenant de la viande dans une proportion excédant 20 % en poids
2104.1012	- - - contenant de la viande dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
2104.1019	- - - autres
	- - autres:
2104.1021	- - - contenant de la viande dans une proportion excédant 20 % en poids
2104.1022	- - - contenant de la viande dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
2104.1029	- - - autres
	- Préparations alimentaires composites homogénéisées:
2104.2001	- - - contenant de la viande dans une proportion excédant 20 % en poids
2104.2002	- - - contenant de la viande dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
2104.2003	- - contenant du poisson, des crustacés, des mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques
2104.2009	- - - autres
ex 2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs:
2106.1000	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées
	- autres:
	- - Jus de fruits, préparés ou mélangés plus qu'au n° 2009:
2106.9011	- - - non fermentés et sans sucre, en emballages de 50 kg ou plus
2106.9012	- - - autres, dans d'autres emballages, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
2106.9013	- - - autres, dans d'autres emballages
	- - Préparations pour boissons:
2106.9023	- - - Mélanges de plantes ou de parties de plantes, même mélangés à des extraits de plantes, pour la préparation de bouillons aux plantes
2106.9024	- - - spécialement élaborées pour les nourrissons et pour les usages diététiques
2106.9025	- - - Substances préparées pour boissons, contenant des protéines et/ou d'autres éléments nutritifs, ainsi que des vitamines, des minéraux, des fibres végétales, des acides gras polyinsaturés ou des arômes
2106.9026	- - - Substances préparées pour boissons, contenant de l'extrait de gingembre mélangé à d'autres ingrédients, comme le glucose ou le lactose

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2106.9027	- - - Préparations non alcooliques (extraits concentrés) sans sucre ni édulcorants
2106.9028	- - - Préparations non alcooliques (extraits concentrés) additionnées de sucre
2106.9029	- - - Préparations non alcooliques (extraits concentrés) additionnées de sucre
	- - - Préparations alcooliques pour boissons, dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 0,5 % :
2106.9031	- - - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 0,5 % et inférieur ou égal à 2.25 % vol
2106.9032	- - - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 2,25 % et inférieur ou égal à 15 % vol
2106.9033	- - - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 22 % vol
2106.9034	- - - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 22 % et inférieur ou égal à 32 % vol
2106.9035	- - - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 32 % et inférieur ou égal à 40 % vol
2106.9036	- - - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % et inférieur ou égal à 50 % vol
2106.9037	- - - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 50 % et inférieur ou égal à 60 % vol
2106.9038	- - - - autres
2106.9039	- - - autres
	- - Poudre pour desserts:
2106.9041	- - - en emballages de détail n'excédant pas 5 kg, contenant du lait en poudre, du blanc ou du jaune d'œuf
2106.9042	- - - en emballages de détail n'excédant pas 5 kg, sans lait en poudre, ni blanc ni jaune d'œuf
2106.9048	- - - autres, contenant du lait en poudre, du blanc ou du jaune d'œuf
2106.9049	- - - autres, sans lait en poudre, ni blanc ni jaune d'œuf
2106.9051	- - Mélanges de substances chimiques et d'aliments, tels que la saccharine et le lactose, utilisés comme édulcorants
2106.9062	- - Soupes de fruits et porridge
2106.9064	- - contenant de la viande dans une proportion comprise entre 3 % et 20 % inclus en poids
2106.9065	- - Capsules d'huile de foie de poisson et autres vitamines, n.c.a.
2106.9066	- - Compléments alimentaires, n.c.a.
2106.9067	- - Crème végétarienne
2106.9068	- - Fromage végétarien
	- - Bonbons, sans sucre ni cacao:
2106.9071	- - - Gommages à mâcher (chewing-gum)
2106.9072	- - - autres
2106.9079	- - autres
2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 2009:
	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées:

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
	- - Boissons gazeuses avec addition de sucre ou d'autres édulcorants:
2202.1011	- - - en emballages jetables en acier
2202.1012	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.1013	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.1014	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.1015	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.1016	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.1019	- - - autres
	- - Boissons gazeuses avec addition de sucre ou d'autres édulcorants:
2202.1031	- - - en emballages jetables en acier
2202.1032	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.1033	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.1034	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.1035	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.1036	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.1039	- - - autres
	- - spécialement élaborées pour les nourrissons et pour les usages diététiques:
2202.1041	- - - en emballages en carton
2202.1042	- - - en emballages jetables en acier
2202.1043	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.1044	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.1045	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.1046	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.1047	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.1049	- - - autres
	- - autres:
2202.1091	- - - en emballages en carton
2202.1092	- - - en emballages jetables en acier
2202.1093	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.1094	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.1095	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.1096	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.1097	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.1099	- - - autres
	- autres:
	- - de produits laitiers et d'autres ingrédients, à condition que les produits laitiers représentent 75 % ou plus du poids hors emballage:
2202.9011	- - - en emballages en carton
2202.9012	- - - en emballages jetables en acier
2202.9013	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.9014	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2202.9015	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.9016	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.9017	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.9019	- - - autres - - spécialement élaborées pour les nourrissons et pour les usages diététiques:
2202.9021	- - - en emballages en carton
2202.9022	- - - en emballages jetables en acier
2202.9023	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.9024	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.9025	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.9026	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.9027	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.9029	- - - autres - - Boissons aux graines de soja:
2202.9031	- - - en emballages en carton
2202.9032	- - - en emballages jetables en acier
2202.9033	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.9034	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.9035	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.9036	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.9037	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.9039	- - - autres - - Boissons au riz et/ou aux amandes:
2202.9041	- - - en emballages en carton
2202.9042	- - - en emballages jetables en acier
2202.9043	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.9044	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.9045	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.9046	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.9047	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.9049	- - - autres - - autres:
2202.9091	- - - en emballages en carton
2202.9092	- - - en emballages jetables en acier
2202.9093	- - - en emballages jetables en aluminium
2202.9094	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2202.9095	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2202.9096	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2202.9097	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2202.9099	- - - autres
2203	Bières de malt

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
	- Bière de malt dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 0,5 % et inférieur ou égal à 2.25 % vol:
2203.0011	- - en emballages jetables en acier
2203.0012	- - en emballages jetables en aluminium
2203.0013	- - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2203.0014	- - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2203.0015	- - en emballages jetables en plastique, colorés
2203.0016	- - en emballages jetables en plastique, incolores
2203.0019	- - autres
	- autres:
2203.0091	- - en emballages jetables en acier
2203.0092	- - en emballages jetables en aluminium
2203.0093	- - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2203.0094	- - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2203.0095	- - en emballages jetables en plastique, colorés
2203.0096	- - en emballages jetables en plastique, incolores
2203.0099	- - autres
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques:
	- en récipients d'une contenance de 2 litres ou moins:
	- - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 0,5 % et inférieur ou égal à 2.25 % vol:
2205.1011	- - - en emballages jetables en acier
2205.1012	- - - en emballages jetables en aluminium
2205.1013	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2205.1014	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2205.1015	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2205.1016	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2205.1019	- - - autres
	- - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 2,25% et inférieur ou égal à 15 % d'alcool pur, à condition que le produit ne contienne que de l'alcool obtenu par fermentation, sans aucune distillation:
2205.1021	- - - en emballages jetables en acier
2205.1022	- - - en emballages jetables en aluminium
2205.1023	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2205.1024	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2205.1025	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2205.1026	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2205.1029	- - - autres
	- - autres:
2205.1091	- - - en emballages jetables en acier
2205.1092	- - - en emballages jetables en aluminium
2205.1093	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2205.1094	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2205.1095	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2205.1096	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2205.1099	- - - autres
	- autres: - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 0,5 % et inférieur ou égal à 2.25 % vol:
2205.9011	- - - en emballages jetables en acier
2205.9012	- - - en emballages jetables en aluminium
2205.9013	- - - en emballages jetables en verre
2205.9015	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2205.9016	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2205.9019	- - - autres - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 2,25% et inférieur ou égal à 15 % et ne contenant que de l'alcool obtenu par fermentation, sans aucune distillation:
2205.9021	- - - en emballages jetables en acier
2205.9022	- - - en emballages jetables en aluminium
2205.9023	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2205.9025	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2205.9026	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2205.9029	- - - autres - - autres:
2205.9091	- - - en emballages jetables en acier
2205.9092	- - - en emballages jetables en aluminium
2205.9093	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2205.9095	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2205.9096	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2205.9099	- - - autres
ex 2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres:
2207.2000	- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
ex 2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses; préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons:
	- Rhum et autres eaux-de-vie obtenus par distillation, après fermentation, de produits de canne à sucre:
2208.4011	- - en emballages jetables en acier
2208.4012	- - en emballages jetables en aluminium
2208.4013	- - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.4014	- - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2208.4015	- - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.4016	- - en emballages jetables en plastique, incolores

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2208.4019	- - autres - Gin et genièvre:
	- - Gin:
2208.5031	- - - en emballages jetables en acier
2208.5032	- - - en emballages jetables en aluminium
2208.5033	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.5034	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2208.5035	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.5036	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2208.5039	- - - autres - - Genièvre:
2208.5041	- - - en emballages jetables en acier
2208.5042	- - - en emballages jetables en aluminium
2208.5043	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.5044	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2208.5045	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.5046	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2208.5049	- - - autres - Vodka:
2208.6011	- - en emballages jetables en acier
2208.6012	- - en emballages jetables en aluminium
2208.6013	- - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.6014	- - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2208.6015	- - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.6016	- - en emballages jetables en plastique, incolores
2208.6019	- - autres - Liqueurs - - dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 0,5 % et inférieur ou égal à 2.25 % vol:
2208.7021	- - - en emballages jetables en acier
2208.7022	- - - en emballages jetables en aluminium
2208.7023	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.7024	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2208.7025	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.7026	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2208.7029	- - - autres - - autres:
2208.7081	- - - en emballages jetables en acier
2208.7082	- - - en emballages jetables en aluminium
2208.7083	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.7084	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2208.7085	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.7086	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2208.7089	- - - autres
	- autres:
	- - Eau-de-vie (brennivín):
2208.9021	- - - en emballages jetables en acier
2208.9022	- - - en emballages jetables en aluminium
2208.9023	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.9024	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2208.9025	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.9026	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2208.9029	- - - autres
	- - Aquavit:
2208.9031	- - - en emballages jetables en acier
2208.9032	- - - en emballages jetables en aluminium
2208.9033	- - - en emballages jetables en verre de plus de 500 ml
2208.9034	- - - en emballages jetables en verre de 500 ml ou moins
2208.9035	- - - en emballages jetables en plastique, colorés
2208.9036	- - - en emballages jetables en plastique, incolores
2208.9039	- - - autres
2209.0000	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac:
	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos contenant du tabac:
2402.1001	- - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2402.1009	- - autres
	- Cigarettes contenant du tabac:
2402.2001	- - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2402.2009	- - autres
	- autres:
	- - Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos en succédanés de tabac:
2402.9011	- - - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2402.9019	- - - autres
	- - autres:
2402.9091	- - - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle

Code tarifaire de l'Islande	Description du produit
2402.9099	- - - autres
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac:
	- Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion:
	- - Tabac pour pipe à eau visé à la note 1 du présent chapitre:
2403.1101	- - - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2403.1109	- - - autres
	- - autres:
2403.1901	- - - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2403.1909	- - - autres
	- - Tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»:
2403.9101	- - - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2403.9109	- - - autres
	- - autres:
	- - - Tabac à priser contenant de la <i>solutio ammoniac</i> :
2403.9911	- - - - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2403.9919	- - - - autres
	- - - autres tabacs à priser:
2403.9921	- - - - introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2403.9929	- - - - autres
	- - - autres:
2403.9992	- - - - Succédanés de tabac à priser
2403.9993	- - - - Succédanés de tabac à usage oral
2403.9994	- - - - autres, introduits sur le territoire national par des voyageurs, des membres d'équipage et autres pour un usage personnel, ou expédiés vers le territoire national sans constituer une importation professionnelle
2403.9999	- - - - autres

»

(2) Le point 2 est remplacé par le texte suivant:

«2. Les codes tarifaires repris au point 1) correspondent à ceux applicables en Islande à partir du 1^{er} juillet 2001. Les codes tarifaires fixés au point 1 *bis*) correspondent à ceux applicables en Islande à partir du 1^{er} janvier 2015. Les modifications susceptibles d'être apportées à la nomenclature tarifaire n'auront aucune incidence sur les termes de la présente annexe.»